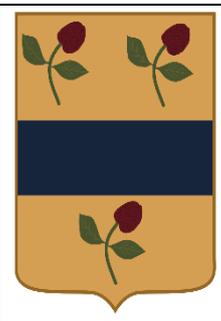




COMMUNE DE LA MURE ARGENS (Alpes de Haute Provence)



Compte rendu de la séance du vendredi 02 juillet 2021

Membres en exercice :

11

Présents : Sébastien BERNARD, Danielle BONNETTY, Alain DELSAUX, Isabelle FHAL, Marc MAGAUD, Jean-Paul RE, André-Luc BLANC, Sylvain RICHARD

Représentés : Frederic MISTRAL

Excusés :

Absents : Nicolas BOETTI, Martine TRAPANI

Secrétaire(s) de la séance :

Sylvain RICHARD

Ordre du jour :

Engagement de la Commune suite au rachat du site "Le Pied Tanqué" à la Mure-Argens par l'Etablissement Public Foncier PACA
DM 2021-002 COMMUNE
DM 2021-03 COMMUNE
DM 2021-002 EAU

Délibérations du conseil :

Engagement de la Commune suite au rachat du site "Le Pied Tanqué" à la Mure-Argens par l'Etablissement Public Foncier PACA (DE 2021_027)

VU la délibération en date du 17 février 2020, modifiée par délibération en date du 9 février 2021, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'une convention multisite avec l'Etablissement Public Foncier PACA pour accompagner des opérations de tout le périmètre intercommunal jusqu'en 2026, et déléguer au bureau communautaire l'adoption des conventions de portages spécifiques de chaque projet à intervenir.

CONSIDERANT que parmi ses projets, l'acquisition de l'immeuble « Le Pied Tanqué » à la Mure-Argens était expressément mentionné. La Mairie envisageant la reprise de ce bâtiment, propriété privée cadastrée section E n° 462, une fois les financements mobilisés, à des fins d'installation d'un bistrot de pays au rez-de-chaussée et de trois logements sur les étages.

CONSIDERANT que la conclusion d'une convention de portage spécifique avec l'Etablissement Public Foncier PACA a été approuvée par délibération de l'intercommunalité, pour accompagner pour le compte de la commune, l'acquisition du site « Le Pied Tanqué » à la Mure-Argens, propriété privée, au montant de 151 000.00 €.

CONSIDERANT que l'engagement de ce portage est conditionné à l'adoption préalable d'une délibération du conseil municipal de la Mure-Argens, engageant celui-ci, par subrogation de l'intercommunalité, sur la gestion du bien et la garantie du rachat et du remboursement des débours, à la fin du portage par l'EPF

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide à l'unanimité des membres présents,

DE S'ENGAGER par subrogation de l'intercommunalité, sur le rachat du bien et le remboursement des débours à la fin du portage par l'Etablissement Public Foncier PACA dans les conditions qui ont été conclues dans la convention de portage spécifique, ainsi que sur la gestion du bien.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

DM 2021-002 COMMUNE (DE 2021 028)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-2000.00	
6232	Fêtes et cérémonies	-2500.00	
6238	Divers	-2000.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	-1500.00	
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	8000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.

DM 2021-03 COMMUNE (DE 2021 029)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2111 - 17	Terrains nus	-2900.00		
2135 - 11	Installations générales, agencements	4757.00		
2151 - 13	Réseaux de voirie	-612.00		
2184 - 25	Mobilier	-1245.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.

DM 2021-002 EAU (DE 2021 030)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-3350.00	
611	Sous-traitance générale	11350.00	
758	Produits divers de gestion courante		8000.00
TOTAL :		8000.00	8000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		8000.00	8000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MURE-ARGENS, les jour, mois et an que dessus.